

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19-

045733

Optique

126281

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5040 Société : 8AM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL BELGHITI M. YOUSSEF

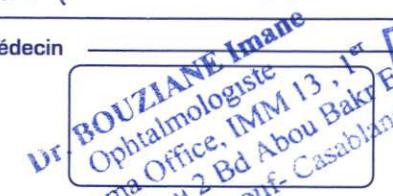
Date de naissance : 24.12.1963

Adresse : 607 MARGANA 15 SIDI MATAAOUF

Tél. : 0661162840 Total des frais engagés : 84123 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/07/2002

Nom et prénom du malade : HADDOU ASSIA

Age : 56 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 24.07.2002 Le : 05/08/2002

Signature de l'adhérent(e) :

H. HAKANI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/06/2022			250.00	 Dr. BOUZIANE HASSAN Ophtalmologist 2 Office, NBM 13 Boulevard Hassan II Boulevard Hassan II Casablanca 20130 Tunisia

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
GLOW OPTIC Lot communal N° 28 Sidi Maârouf - Casablanca Patente: 36105277	05-07-2022					8200,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a dental arch with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: Upper Left (UL), Upper Right (UR), Lower Left (LL), and Lower Right (LR). The teeth are numbered 1 through 8 in a clockwise sequence starting from the upper central incisors. A vertical arrow labeled 'H' at the top points upwards, and a horizontal arrow labeled 'D' on the left points to the left. A vertical arrow labeled 'B' at the bottom points downwards, and a horizontal arrow labeled 'G' on the right points to the right. The teeth are represented by circles with numbers inside, and the arch is shown with a dashed line and a central vertical axis.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVISE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



ORDONNANCE

30 juin 2022

Mme HADDOU Assia

AQUALARM

une goutte 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

XAILIN WASH

1 lavage le soir , dans les deux yeux, pendant 15 jours

Dr. BOUZIANE Imane
Ophtalmologiste
Panorama Office, IMM 13, 1^{er}
Etage, Bureau 2 Bd Abou Bakr El
Kadiri, Sidi Maarouf- Casablanca

Dr. Imane BOUZIANE

Ophtalmologiste

Lauréate de la faculté de médecine de Casablanca

Diplômée en imagerie et pathologies rétinienennes de Paris



الدكتورة إيمان بوزيان

طب و جراحة العيون

خريجة كلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

دبلوم في تصوير و أمراض شبكيّة العين

باريس - فرنسا

ORDONNANCE

30 juin 2022

Mme HADDOU Assia

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 0.75

OG = + 1.00

VP : ODG = Add : + 2.25

GLOW OPTIC
Lot Communal NR 28
Sidi Maârouf - Casablanca
Patente: 36105277

Dr. BOUZIANE Imane
Ophtalmologiste
Panorama Office, IMM 13, 1^{er}
Etage, Bureau 2 Bd Abou Bakr El
Kadiri, Sidi Maârouf, Casablanca

مكتب بانوراما، عمارة 13، الطابق الأول، مكتب 2، شارع أبو بكر القادي، سيدى معروف - الدار البيضاء

Projet Panorama Office, Immeuble 13, 1er étage, Office 2, Bd Abou Bakr El Kadiri, Sidi Maârouf - Casablanca

Tél : 05 22 58 15 86 - ICE : 002464357000093 - INPE : 091239665

Le 05-07-2022



Émetteur

GLOW OPTICLotissement communal n28 Sidi maarouf
20280 Casablanca

Tél.: 0522321932

Email: glowoptique@gmail.com

Web: glowoptic.ma

Adressé à

M : HADDOU ASSIA
 Oeil Droit. : +0,75
 Oeil Gauche: +1,00
 Addition. : +2,25

Montants exprimés en Dirham

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Monture : Corne plastique Cerclée	20%		1	5000,00
Verre : Progressif NIKON 1.6 onines Anti lumière bleu	20%		1	3900,00
				TTC: 8900,00 Dhs.

huit mille deux cents Dhs.

Siège social: GLOW OPTIC - Lotissement communal n28 Sidi maarouf - 20280 Casablanca, Maroc Téléphone: 0522321932 - glowoptic.ma - glowoptique@gmail.com

RC: 513045 - ICE: 002726083000038 - I.F.: 50480063

GLOW OPTIC
 Lot Communal N° 28
 Sidi Maârouf Casablanca
 Patente: 36105277